

EXAMENS DU SECOND SEMESTRE (2021-2022)

Instructions aux étudiants

Tous les étudiants sont tenus de consulter le protocole sanitaire dans le site Internet et sur les panneaux d'affichage de l'Ecole, et respecter toutes les consignes préventives y figurant

1. Chaque étudiant doit impérativement présenter **sa carte d'étudiant et une pièce d'identité**. Il faut bien noter que la carte d'étudiant doit porter le laissez-passer apposé par l'Administration de TIME pour être autorisé à passer les examens. Tout étudiant qui accède à la salle d'examen sans être muni de ces 2 pièces aura un zéro à toutes les matières concernées qu'il aurait passées sans autorisation.

2. Les étudiants sont tenus de respecter le plan de salle et occuper la place qui leur est réservée pendant les examens, d'observer le silence absolu lors du déroulement des épreuves et de respecter la distanciation physique obligatoire préconisée par le Protocole Sanitaire émis par le ministère de l'Enseignement Supérieur.

3. Le port du masque est obligatoire pendant toute la période passée à l'intérieur de l'Ecole.

4. A la fin de chaque épreuve, les étudiants sont appelés à quitter l'enceinte de l'Ecole afin d'éviter les rassemblements considérés comme source majeure de contamination par le coronavirus.

5. Chaque étudiant ne peut garder sur la table que les documents et les affaires autorisés par l'administration, étant précisé que les feuilles d'examen et de brouillon sont fournies par l'Ecole.
6. Il est interdit aux étudiants de se présenter dans les salles d'examen avec des téléphones portables non éteints ; faute de quoi l'étudiant peut être expulsé de la salle et traduit devant le Conseil de Discipline. Toute manipulation même momentanée d'un téléphone portable non éteint est considérée comme tentative de fraude et sera sanctionnée en tant que telle.
7. Chaque étudiant est tenu de se débarrasser, avant la distribution des sujets, de tous ses documents personnels (PC portables, classeurs, cahiers etc.)
8. Dans le cas où le sujet comporte la mention « Documents autorisés », il s'agit uniquement des documents sous-forme de papiers.
9. Toute communication entre étudiants ou échange d'objets ou de documents même dans le cadre des épreuves avec documents autorisés, **est strictement interdite**. L'étudiant doit se doter des outils nécessaires pour passer l'examen tels que stylo, règle, effaceur, gomme, calculatrice non programmable...etc.
10. Les étudiants ne sont autorisés à quitter la salle d'examen **qu'après 30 minutes au minimum** et après avoir remis leur feuille de copie, même blanche; dans ce cas, l'étudiant doit écrire la mention: "je remets une feuille blanche". D'autre part, les étudiants ne sont autorisés à quitter temporairement la salle d'examen sous aucun prétexte.
11. Les étudiants sont tenus de signer la liste d'émargement au début et à la fin de la séance d'examen. La deuxième signature doit avoir lieu après la remise de la feuille d'examen directement à l'enseignant-surveillant.
12. Les étudiants ne sont pas acceptés au Centre d'examen **s'ils dépassent 15 minutes de retard** après le démarrage de l'épreuve.
13. La salle d'examen est un lieu public. Il est donc interdit d'y fumer.
14. Il est strictement interdit d'accéder à l'enceinte de l'école et aux salles d'examen en tenue jugée incorrecte (Le port de short est particulièrement interdit)
15. Les étudiants doivent respecter les enseignants-surveillants et appliquer les consignes qu'ils leur donnent pour le bon déroulement des examens.
16. Toute fraude ou tentative de fraude est passible du conseil de discipline qui peut prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre de l'étudiant concerné pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de l'Ecole.
17. **Toute absence enregistrée lors d'une épreuve écrite est sanctionnée par un zéro quel que soit le motif de l'absence.**

